Association
des Bibliothécaires
de France

**Région Auvergne**

# Retour sur la journée d'étude du 30 mars 2017 : réforme territoriale, bibliothèques et territoires ruraux

**JE du 30 mars 2017 sur « Réforme territoriale, bibliothèques et territoires ruraux »,**

journée soutenue par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, organisée par l'ACAL et l'ABF Auvergne, qui a noué un partenariat avec *La Montagne* sur cette action.

Bilan en chiffres :

Participants : 62 personnes présentes (organisateurs compris) + 3

intervenants

Détails :

- 27 professionnels de bibliothèques municipales ou communautaires / BM et B communautaires

- 20 professionnels de bibliothèques départementales de prêt / BDP

- 4 professionnels de bibliothèques universitaires / BU

- 3 professionnels culture des communautés de communes

- 7 élus

- 1 autre : chargée de diagnostic pour le Cantal – société Caravansérail

> 16 adhérents de l'ACAL / 26 adhérents de l'ABF

Liens :

Site de notre partenaire l'ACAL

Article de La Montagne présentant la JE du 30 mars 2017

Article de La Montagne revenant sur le déroulement de la JE du 30 mars 2017




**Matin**

Après une introduction de **Madame Mireille Vicard**, Adjointe au Maire de Saint-Flour chargée de la Culture et du Patrimoine, Vice-Présidente chargée de la Culture et du Patrimoine de Saint-Flour Communauté, de **R. Garenne**, présidente de l'ACAL et de **F. Boyer**, président du Groupe Auvergne de l'ABF, **Dominique Lahary**, ancien Directeur de la BDP du Val-d'Oise, ex-président de l'IABD, ex vice-président de l'ABF, membre de la commission ABF "Bibliothèques et réforme territoriale" a fait un exposé sur les tenants et aboutissants de la réforme territoriale dans le domaine des bibliothèques.

**Damien Catcel**, Directeur des Affaires culturelles du Grand-Figeac, **Mélanie Tison**, Directrice de la Lecture publique du Grand-Figeac, ont ensuite exposé dans le détail la façon dont avait été structuré le réseau de lecture publique dans le cadre de leur communauté de communes, sise sur deux départements. **Un compte rendu à venir dans le Bulletin des bibliothèques de France livrera le contenu de ces contributions.**

**Après-midi**

**Atelier sur les personnels**

**(rapporteur G. Albaret)**

>Nécessité de la **clarté de la commande politique**

>Question de la négociation entre élus et agents : **élaborer ensemble un projet**

>Question des bénévoles et de la qualification des personnels. Difficulté à faire évoluer les représentations des bénévoles

>**Peurs** : fermeture des structures ; suppression de postes ; méconnaissance de ces territoires nouveaux (peur de la « dilution ») ; question du changement de statut ; la « perte du pouvoir » ; mutations que le métier connaît >complexes ? ; taille des communes et des structures ; pour les BDP, missions, statuts, avenir des agents.

Tout cela pourrait se résumer à un manque d'information.

Une des solutions : retours d'expériences voisines.

>**Espoirs** : une implication supérieure des personnels ; rompre l'isolement ; partager des expériences, des idées ; la formation (y accéder parce qu'il y aurait davantage de moyens grâce à la nouvelle dimension des com com) ; organiser une politique culturelle plus cohérente ; mutualiser des ressources ; meilleure connaissance des publics.

La mise en réseau, c'est l'occasion de fédérer les professionnels autour des projets des élus. C'est aussi l'occasion de valoriser le travail de chacun.

Au niveau des communes, on peut avoir un réflexe de défense des exécutifs vs les intercommunalités. En conclusion, la grandeur des bibliothèques, c'est de servir les publics et de leur apporter un meilleur service.

**Atelier sur les services et les animations**

**(rapporteur J. Ségura)**

>**Les médiathèques ne sont plus aujourd'hui définies par leurs seules collections**. Mais, la difficulté porte sur la définition d'une politique cohérente d'animation culturelle. Les élus peuvent attendre des professionnels une aide pour formuler ladite politique culturelle. L'exemple de Lezoux -avec la place accordée aux habitants du territoire- a été naturellement évoqué. La définition de nouveaux projets nécessite de revoir les espaces, le temps, les modes de collaboration.

>Les actions culturelles : il est facile de créer des synergies ponctuelles. On parvient plus facilement à le faire. **Concevoir une politique cohérente et coordonnée sur de nouveaux territoires est chose plus complexe.** A propos de la spécificité de l'action culturelle dans les territoires ruraux, les participants à l'atelier ont affirmé l'importance des enjeux de l'animation jeunesse, ainsi que le temps considérable que les professionnels y consacrent.

>En matière de **services**, il est indispensable de cerner les attentes des citoyens, d'abord par le vecteur des élus, ensuite par des biais plus directs (enquêtes…). Dans ce dernier cas, une professionnelle a été frappée récemment par le fait que son public a défini sa médiathèque comme un lieu d'événements et de services. Les médiathèques se transformeraient-elles en des maisons de vie ? Et la lecture publique dans tout cela ? Comment continuer à assurer une médiation de qualité autour du livre, si la polyvalence est accentuée ? Des actions et des services peuvent être menés en-dehors de la médiathèque : c'est le cas -là encore- à Lezoux.

Le volet portant sur les services et les animations peut amener également à d'autres collaborations (BU…).

**Atelier sur les relations entre les départements et les médiathèques de com com**

**(rapporteur F. Boyer)**

Propos liminaires des participants : réfléchir en fonction des modes de vie des habitants, de leurs contraintes et de leurs trajets.

>**Ce qui est attendu des départements** : formation, accompagnement notamment grâce à une expertise développée (sur le numérique par exemple), un diagnostic partagé sur un territoire donné

>**Ce qui est attendu des com com** : la maîtrise des usages

>Mais parler des rapports com com / départements, c'est aussi évoquer le rôle de l**'État** (maintien vital de la DGD, nécessité de labels de référence, contrats territoires lectures) et de la **Région** (à travers l'agence culturelle d'affiliation, essentielle sur l'innovation, la communication, l'interprofession…).

**Conclusion**

F. Boyer insiste sur la particularité française en Europe (le plus grand pays de l'Union européenne en superficie et sa large extension ultramarine).

Pour Dominique Lahary, les réticences, c'est la preuve même qu'il y a du mouvement. **Se pose la question de la direction donnée** : les équipes et les élus ne sont pas dans la même temporalité (multiplicité des dossiers suivis par les élus, question de la « mise à l'agenda » politique de la lecture publique, durée du mandat électif).

Le plafond démographique communal de 10 000 habitants justifiant l'intervention des BDP ne figure que dans une circulaire de 1985 du directeur du livre de l'époque, Jean Gattégno, alors que ce qu'on appelait alors « les BCP » n'avaient pas encore été transférées aux départements. Les conseils départementaux ne sont pas tenus par cette circulaire ministérielle. La loi ne pose que le transfert aux départements au 1er janvier 1985,

Il y aurait une logique entre les différentes réformes territoriales pour accroître le rôle de l'intercommunalité et de la région.

**La réforme territoriale peut être une chance, si l'on sait s'en saisir.**